

POINTS FORTS DE LA PRÉSIDENTE BELGE 2021-2022



Le Parlement Benelux a été présidé en 2021 et 2022 par Mme Patricia Creutz, assistée des vice-présidents, MM. Gusty Graas (Luxembourg) et Peter Ester (Pays-Bas, +11.12.2022).

2021 et 2022 ont encore été des années difficiles : les pays subissent toujours en 2021 les effets de la crise du coronavirus et la guerre en Ukraine éclate en 2022, entraînant quant à elle une crise économique.

Cette situation renforce encore l'importance de la coopération et de l'échange d'idées; le Benelux en reste la preuve tangible, avec à son actif des résultats positifs.

À la lumière que revêt le soutien mutuel, les priorités du Parlement sont, comme à l'accoutumée, calquées sur les plans annuels du Comité de ministres de l'Union Benelux; des contacts structurels sont organisés avec le Secrétariat général de l'Union et il peut être fait référence à cet égard aux réunions avec les ministres des Affaires étrangères; de même, la présence du Parlement Benelux au sommet des ministres représente incontestablement une valeur ajoutée.

Les trois grandes priorités de la présidence belge de l'Union Benelux en 2021 sont le renforcement du marché intérieur, la durabilité de notre société et la sécurité. La présidence luxembourgeoise en 2022 se donne pour priorité de faire en sorte que le Benelux sorte renforcé de la pandémie, d'œuvrer à un Benelux vert, sûr et compétitif et de promouvoir les synergies avec les régions voisines.

Dans le prolongement de ce qui précède, le Parlement Benelux définit en 2021 et 2022 des thèmes centraux comme la coopération Benelux dans la lutte contre la COVID-19 à différents niveaux, la relance économique, les *Fake news* et la désinformation, l'adaptation au climat, le développement et la facilitation des énergies renouvelables - avec un accent particulier sur l'hydrogène -, la mobilité durable, la politique en matière de vélo et l'agenda ferroviaire; le transport de marchandises par camion et la lutte contre les agences d'intérim frauduleuses font également l'objet de larges discussions.

Le Parlement Benelux a bien évidemment aussi son propre ordre du jour axé sur l'actualité, avec les travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, la coopération entre les pays du Benelux dans le domaine de la défense et la coopération en matière de gestion des crises – comme la Covid-19-, et les inondations et autres crises en lien avec le climat.

L'organisation du Forum Benelux des Jeunes en 2021, avec le soutien de *Mme Wilmès*, ministre belge des Affaires étrangères, constitue également un point important; il est essentiel en effet que les jeunes puissent faire entendre leur voix dans le cadre des travaux du Parlement : ils sont notre avenir et, inversement, de tels événements sont importants aussi pour le développement personnel des jeunes.

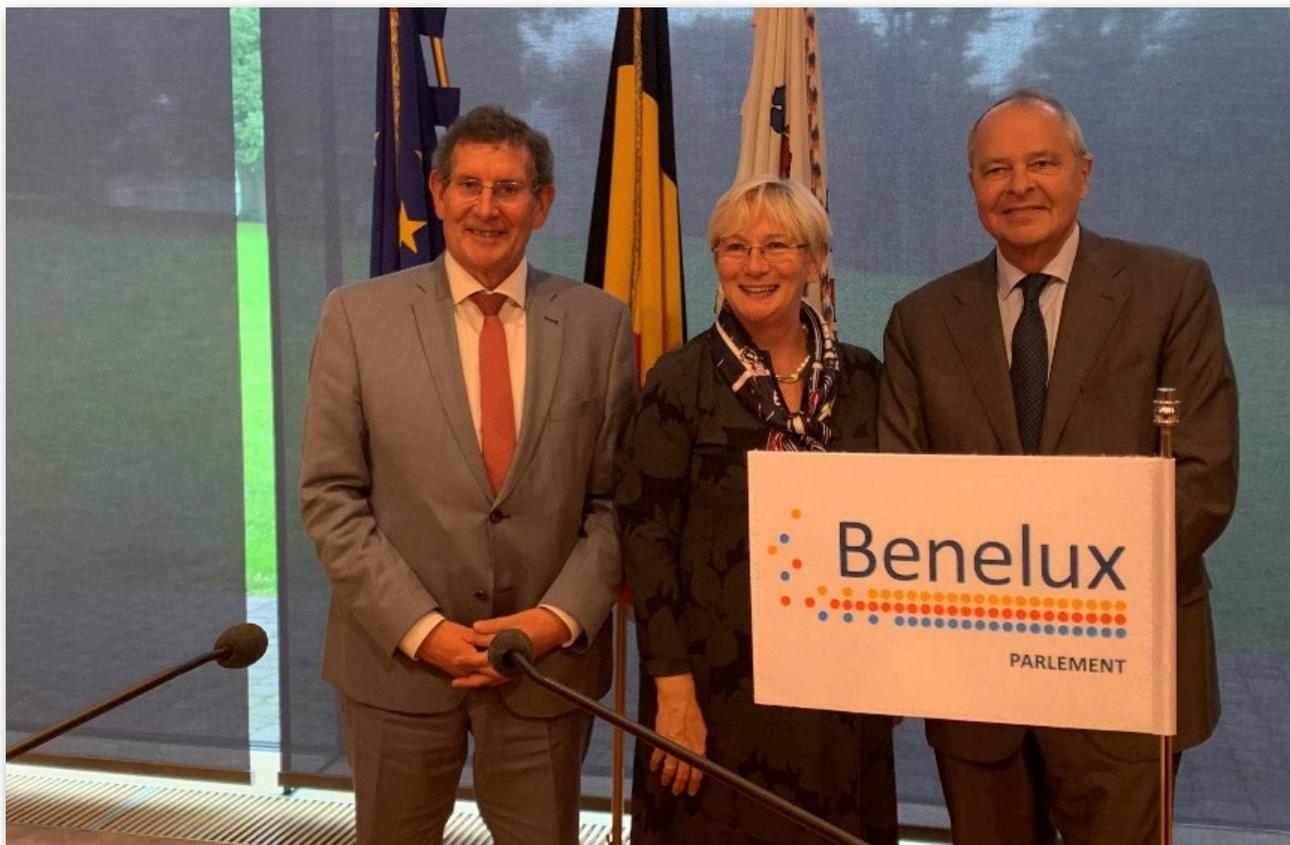
On peut donc conclure, comme le ministre *Jean Asselborn*, que le Benelux a sans aucun doute continué à jouer en 2021 et 2022 son rôle de laboratoire, de modèle et de catalyseur de l'intégration européenne. Le rôle du Benelux est d'autant plus important que l'Union européenne est confrontée à de nombreux défis, tels que la guerre en Ukraine, la pandémie et le Brexit.

On peut également mentionner dans ce contexte la coopération structurelle entre le Parlement et d'autres structures régionales et assemblées interparlementaires (Assemblée balte, Conseil nordique, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Grande

Région, Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, Assemblée parlementaire de l'OTAN et Conseil de l'Europe), qui se traduit par des succès concrets, par exemple dans le domaine de la reconnaissance mutuelle des diplômes.

En temps de crise, la coopération constitue une nécessité, particulièrement pour les petits pays. Les pays du Benelux le font de manière positive, en s'appuyant sur une tradition de confiance.

Le ministre Blok a confirmé cette valeur ajoutée lors de la session plénière de printemps 2021 : « La coopération Benelux produit des résultats concrets et pratiques pour les citoyens, offre de meilleures chances d'appréhender les criminels, fait entrer davantage d'argent dans les caisses de l'État, réduit les tracas administratifs pour les entrepreneurs et, grâce à la reconnaissance des diplômes, élargit les possibilités de travailler par-delà la frontière. »



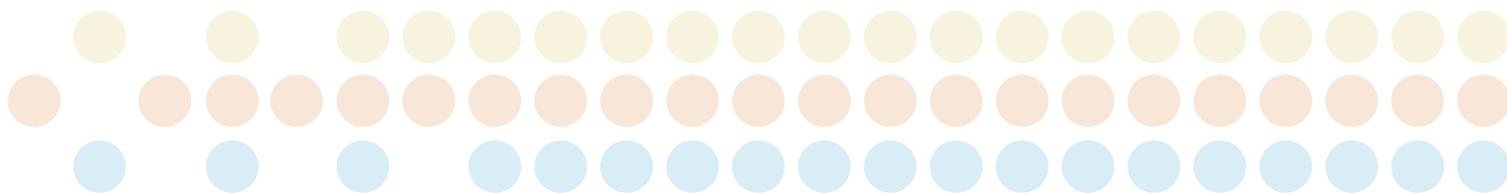
Ci-après, une synthèse des principaux points forts par thème.

La coopération internationale dans la lutte contre la COVID-19

Lors de la session plénière de mars 2021, au Sénat de Belgique, le Parlement Benelux a organisé un débat thématique sur la coopération internationale dans la lutte contre la COVID-19, avec comme orateurs principaux M. *Jan Bertels* (représentant le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique (B)), M. *Frank Vandenbroucke* et M. *Marc Noppen*, CEO de l'hôpital universitaire de Bruxelles.

Les deux intervenants ont confirmé la nécessité d'une coopération au quotidien efficace en période de crise. Ils ont également appelé le Parlement Benelux à rester attentif à ce thème et à se pencher sur la question de la «*preparedness*», qui peut s'avérer très intéressante dans le cadre du Benelux, notamment en ce qui concerne la gestion des stocks.

Le professeur *Marc Noppen* a également présenté la stratégie de vaccination sur le terrain.



Une recommandation sur la coopération transfrontalière dans la lutte contre les pandémies a été adoptée lors de cette session (921/2).

La commission des Affaires sociales, de la Santé publique, de l'Enseignement et des Sports a débattu de la réponse et du suivi de cette recommandation (921/3) en 2022, en présence du professeur Noppen. (Voir également le rapport Mme P. Creutz (921/1) - <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/08/BNL921-1.pdf> – et le compte rendu analytique de la séance plénière du 19 mars 2021) - <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/06/339.pdf>.)



La question climatique – Le Green Deal

L'urgence d'agir ensemble dans le domaine de l'adaptation au climat occupe une place essentielle, d'autant plus que la coopération transfrontalière revêt une grande importance pour la région du Benelux en raison de la vulnérabilité de cette dernière au changement climatique. Toute initiative de coopération est donc encouragée par l'UE et peut servir de modèle à l'Europe.

Le Parlement Benelux a ainsi organisé en 2021 et 2022 plusieurs auditions et visites de travail dans ce contexte (voir par exemple la visite de travail au port d'Ostende et la visite de l'usine de production d'hydrogène à Wesseling-Cologne, la participation au symposium *The North Sea Energy Issue and Connecting Hydrogen Valleys* à Groningue, et l'audition avec la Benelux Business Roundtable).

Les questions climatiques ont également été retenues comme thème de la session plénière de juin 2021 qui s'est tenue au Parlement flamand.



Les travaux ont été subdivisés en trois grands volets - à savoir la transition énergétique et l'hydrogène, la mobilité respectueuse du climat (cf. infra) et la transition équitable (cf. infra) – et le débat a été modéré par M. Willem-Frederik Schiltz, parlementaire flamand.

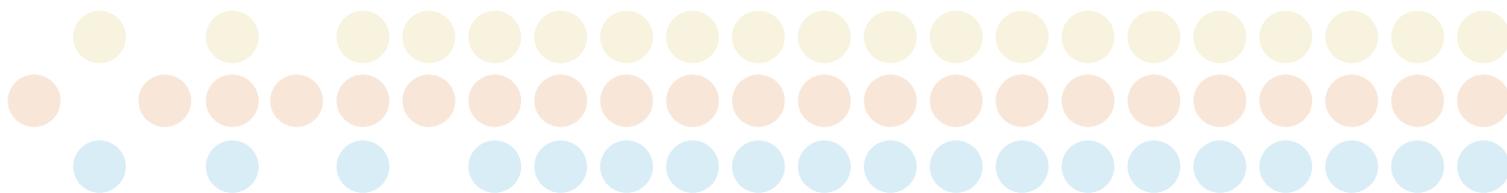
• La transition énergétique et l'hydrogène

Le premier volet a porté sur un marché Benelux de l'énergie intégré, connecté et efficace ainsi que sur le rôle que l'hydrogène peut y jouer. Par le passé déjà, le Parlement Benelux avait porté une large attention au dossier de l'hydrogène. Ainsi, une recommandation approuvée lors de la session plénière de mars 2019 allait dans le sens d'une législation et de projets cohérents au niveau du Benelux, d'un soutien à la recherche sur la production d'hydrogène vert et du stockage de l'électricité, du déploiement d'une infrastructure hydrogène et de la suppression progressive des subventions entravant la transition énergétique.

La ministre fédérale de l'Énergie (B.), Mme *Tinne Van der Straeten*, les experts, MM. *Bart Biebuyck* et *Simon Rozendaal* sont venus présenter les enjeux du bon fonctionnement du marché de l'énergie du Benelux.

La ministre a consacré un exposé aux meilleures pratiques en Belgique. L'énergie est le moteur de notre économie et le changement climatique constitue un défi majeur. À son estime, les pays du Benelux possèdent tous les atouts pour mettre rapidement en place des collaborations et conférer un élan à la coopération européenne. Les collaborations avec l'industrie, comme pour le plan d'action pour l'acier vert ou l'utilisation de l'hydrogène, peuvent faire une différence fondamentale. La ministre décèle également dans l'utilisation de l'hydrogène des possibilités de réaliser de nouveaux partenariats avec des pays extérieurs à l'Union européenne.

M. Biebuyck a évoqué l'intérêt que suscite actuellement tout ce qui concerne l'hydrogène. Les possibilités sont énormes pour le Benelux et le moment est venu de se démarquer des conceptions individuelles et de travailler à une véritable stratégie Benelux de l'hydrogène. Le potentiel d'emploi est énorme et une coopération accrue en matière de recherche et de développement pourrait faire une différence significative.



M. Rozendaal a présenté les avantages de la voiture à hydrogène. L'hydrogène peut compenser une grande partie des inconvénients inhérents aux énergies solaire et éolienne, ce qui induira de grands besoins à l'avenir.

L'Assemblée balte a procédé à l'échange de bonnes pratiques sur la sûreté énergétique, la sécurité énergétique et l'hydrogène dans la région balte.

Les intervenants ont confirmé l'importance qu'il y a à agir rapidement et à préparer une stratégie commune en matière d'hydrogène.

Il est par ailleurs extrêmement important que les gouvernements agissent comme des partenaires fiables et mettent en place un cadre clair pour les entrepreneurs et les citoyens.

La technologie de l'hydrogène a également constitué le thème central de la session plénière qui s'est tenue au parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en mars 2022.

Des présentations d'experts ont permis d'éclairer divers aspects de la question. Parmi les sujets abordés, l'on peut citer les *Benelux Hydrogen Strategy Roadmaps*, l'accroissement du nombre de stations de ravitaillement, la certification de l'hydrogène, l'importance de l'enseignement et de la formation, l'importation et l'exportation d'hydrogène et les meilleures pratiques.

Le débat a été modéré par M. *Bart Biebuyck*, directeur exécutif Clean Hydrogen joint undertaking.

L'ensemble de ces travaux ont débouché sur une recommandation relative à l'économie de l'hydrogène et la promotion de l'hydrogène produit à partir de sources d'énergie renouvelables (935/1) et ont d'ores et déjà clairement induit sur le terrain la reconnaissance de l'importance de l'hydrogène et du rôle de pionnier joué par le Benelux dans ce domaine. Ainsi, des entreprises misent désormais sur l'hydrogène vert, le gouvernement flamand apporte son soutien au processus et les ministres de l'Énergie et les secrétaires d'État d'Allemagne, de France, de Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, d'Autriche et de Suisse ont défini dans le contexte du Forum pentalatéral de l'Énergie une vision commune d'un cadre réglementaire flexible pour l'hydrogène.

• Une mobilité respectueuse du climat

L'accent a été mis dans le cadre du deuxième volet de la session plénière de juin 2021 sur les véhicules électriques et les carburants alternatifs. M. *Romain Poulles* (Conseil supérieur du développement durable Luxembourg) a fait part de son point de vue et M. *Frédéric Dossin* (Liège Airport) a présenté le 'projet Hayrport' de stockage d'hydrogène vert à Liège Airport. Mme *Hanna Sundqvist* (Agence suédoise de l'Énergie) a consacré un exposé à la 'climate smart mobility' dans les villes nordiques qui misent sur la mobilité intelligente et les émissions nulles. Les villes des pays nordiques facilitent largement la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et développent des autoroutes cyclables entre les villes et les régions environnantes. La coopération transfrontalière est essentielle pour faire de la mobilité durable une réalité.

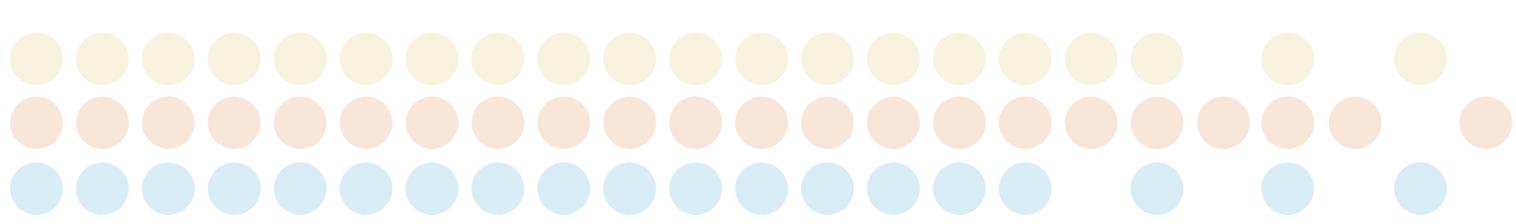
Il peut également être fait écho ici au débat thématique qui s'est tenu en juin 2022 au Parlement wallon et qui a essentiellement porté sur la mobilité durable, avec des volets relatifs au transport durable, à la multimodalité transfrontalière et au transfert modal, au transport de passagers (en particulier la politique en matière d'utilisation du vélo) et aux meilleures pratiques ayant cours dans d'autres régions.

M. *Frans Timmermans*, commissaire européen en charge du Green Deal, et le ministre belge de la Mobilité, M. *George Gilkinet*, ont participé aux travaux.

Le commissaire européen Frans Timmermans a présenté un état des lieux à l'échelle européenne. À son estime, le Benelux détient un vaste potentiel pour accéder rapidement au sommet en Europe, cependant que d'autres régions européennes éprouveront davantage de difficultés. La transition a commencé en Europe à de nombreux niveaux, mais nous devons oser fixer des objectifs concrets et accélérer la transition vers des transports durables. Cette approche ne peut pas faire l'économie de la solidarité intra-européenne et avec les citoyens.

Il est également apparu dans la suite du débat qu'il faut impérativement, avant de pouvoir parler du fameux «transfert modal», œuvrer à un «changement des mentalités», en accordant aussi une place essentielle à l'efficacité et à la sécurité énergétiques.

L'utilisation du vélo a également fait l'objet d'une attention particulière et il a été question à ce propos des infrastructures



cyclables et du port obligatoire du casque. Le vélo reste le mode de transport le plus sûr à condition de disposer d'une infrastructure appropriée.



L'on peut également faire état ici des visites de travail et des auditions organisées par les commissions compétentes dans le cadre de la mobilité durable. Une délégation du Parlement du Benelux a ainsi consacré des visites de travail au partenariat Smart Delta Resources, à la zone portuaire North Sea Port et à la province de Zélande où lui ont été présentés les plans frontaliers de durabilisation de l'industrie dans la région du delta de l'Escaut.

M. *Bas de Geus*, professeur à l'UCL, a présenté un exposé sur la politique en matière de vélo lors d'une réunion de la commission des Finances et de la Mobilité.

Là encore, les efforts déployés ont donné lieu à de très belles réalisations au niveau du Benelux, comme la déclaration sur le vélo et la Feuille de route Vélo commune avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (novembre 2022).

• La transition équitable

Le dernier volet de la session plénière de juin 2021 a été consacré à la «transition équitable» et à un climat faisable et financièrement réalisable pour tous.

M. *Andries Gryffroy*, parlementaire flamand, a souligné l'importance de l'organisation '*Bottom up, targeted and balanced*' des mesures climatiques; Mme *Marjan Minnesma* (Urgenda) a souligné l'urgence et la nécessité d'y associer non seulement les citoyens mais aussi

l'industrie. M. *Bert De Wel* (Confédération syndicale internationale) convient qu'il n'est pas aisé de répartir équitablement entre tous les acteurs sociaux la facture que représentent les mesures climatiques. Un avenir durable suppose un travail digne pour tous sur une planète saine.

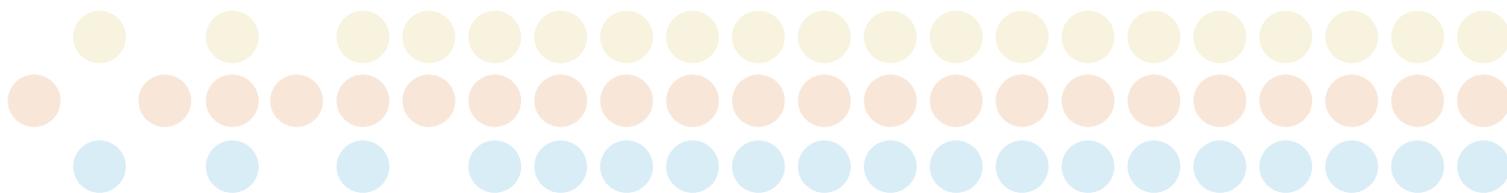
L'Assemblée balte a complété les différents points de vue ainsi exprimés par une présentation des meilleures pratiques de la région.

Une recommandation sur la transition énergétique et la transition équitable a été adoptée en mars 2022 (931/1). (Voir également les comptes rendus analytiques de la session plénière des 18 et 19 juin 2021 (340) - <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/12/340.pdf> – et du 25 mars 2022 (342) – <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/06/342.pdf>).

La relance économique

La crise du coronavirus a entraîné de nombreuses conséquences économiques pour les pays du Benelux. Il a dès lors été décidé d'organiser en décembre 2021 un débat thématique sur le thème de la reprise économique et de la relance du tourisme après la crise du coronavirus. À cette occasion, la parole a été donnée aux décideurs politiques et aux acteurs de terrain.

Dans le cadre du volet institutionnel, M. *Mathias Cormann*, Secrétaire général de l'OCDE, a déclaré dans un message vidéo qu'en ce qui concerne la relance économique, la résilience des PME constituera un défi majeur. La reprise économique est inégale et on observe une grande différence entre les entreprises qui ont réussi à opérer une transformation numérique et les autres.



Le Secrétaire d'État à la Relance et aux Investissements stratégiques, M. *Thomas Dermine* (B), a souligné à son tour dans son message vidéo que si la crise de la COVID a un impact majeur sur l'économie, elle offre aussi une possibilité sans précédent de réinvestir dans l'avenir. Le monde a déjà connu par le passé de nombreuses transitions énergétiques majeures et se prépare désormais à la suivante.

M. *Boots*, du ministère néerlandais des Affaires économiques et du Climat, a indiqué que l'économie est de mieux en mieux en mesure de gérer les restrictions liées à la COVID. Les scores de numérisation du Benelux sont bons et, grâce aux différentes mesures de soutien, le taux de chômage n'a que légèrement augmenté.

Des voix de plus en plus nombreuses se font entendre en faveur de la mise en place d'une économie qui tienne davantage compte des aspects climatiques et sociaux, ce qui ne peut que favoriser la résilience de l'économie. C'est pourquoi les représentants de l'économie sociale réclament un véritable plan de relance accompagné d'un changement de paradigme. Les jeunes sont prêts à franchir le pas.

Les représentants du secteur horeca et du tourisme ont souligné qu'il est important à leurs yeux de réserver à ces secteurs une place à part entière dans la politique de relance économique. (Voir également le compte rendu analytique de la session plénière des 10 et 11 décembre 2021 (341) – <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/05/341.pdf>.)

La désinformation et les fake news

En préparation à la conférence sur les *fake news* prévue à l'automne 2021, les commissions réunies de la Coopération transfrontalière et de la Justice avaient invité M. *Tom Ongena*, corapporteur pour le rapport d'information sur les *fake news* du Sénat de Belgique, pour une présentation et un échange de vues sur le sujet. M. Ongena estime que si le phénomène des «fake news» est certes très présent sur les médias sociaux, il constitue précisément pour les jeunes une source d'informations importantes. Le phénomène apparaît également dans d'autres médias. Les fake news pouvant constituer une menace pour notre société, il est important d'y être attentif.

Le 15 octobre 2021, le Parlement Benelux a organisé au Parlement de la Communauté germanophone une conférence présidée par Mme *Patricia Creutz* sur le thème de la désinformation et des fake news.

Dans la première partie de la conférence sur les responsabilités des plateformes, M. *Pancini* de YouTube et M. *Zeegers* de Facebook ont déclaré que les plateformes sont effectivement conscientes du problème et prennent leurs responsabilités. Cependant, il est très difficile de tracer une ligne claire entre les fake news et le droit à la liberté d'expression. Ils demandent une législation et une réglementation claires au niveau européen.

M. *Van Bohemen* de l'Institut Rathenau (NL) a confirmé que les plateformes ont une responsabilité importante dans la diffusion des fake news. Il a invité le Parlement Benelux à suivre de près les différentes initiatives en matière de législation et de réglementation internationales.

En ce qui concerne les médias traditionnels, M. *Bovet* a expliqué qu'en raison de la diffusion des informations à l'échelle mondiale, un nouveau système de réglementation est nécessaire. Les journalistes ont un rôle important à jouer.

Les membres du Parlement du Benelux ont également assisté à une présentation des travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN sur cette question.

En ce qui concerne le rôle des autorités, M. *Olivier Paasch*, ministre-président de la Communauté germanophone, a déclaré qu'il est essentiel de s'attaquer à la désinformation et aux fake news de manière raisonnable. La confiance dans nos institutions doit être restaurée et cela ne peut se faire qu'en engageant le dialogue. Il n'existe pas de vérité unique et le monde n'est pas noir ou blanc.

En outre, l'importance de l'éducation aux médias et du développement de l'esprit critique a été réitérée.

Ainsi, plusieurs pistes intéressantes ont été avancées, telles que le suivi de la loi sur les services numériques de la Commission européenne, la réglementation, la coopération entre les plateformes et avec les autorités, l'élaboration de critères clairs pour les plateformes, la réduction de la concentration des médias, le renforcement des médias publics, l'attention portée

aux plus vulnérables, l'investissement dans l'éducation aux médias et le renforcement des synergies avec d'autres organes interparlementaires tels que le Conseil de l'Europe, l'OTAN et les assemblées baltes et nordiques.

Le thème de la désinformation et des fake news était à nouveau un thème prioritaire pour le Parlement Benelux en 2022.

D'autres auditions ont ainsi été organisées, entre autres avec Mme *Marcella Bredeveld*, responsable de la durabilité chez Mediahuis, et la préparation en vue de la rédaction d'une recommandation se poursuit.

(Voir également le rapport de la conférence (932-1) - <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/05/BNL932-1-N.pdf>.)

Les violences intrafamiliales

La Commission de la Justice et de la Sécurité a tenu un certain nombre d'auditions sur la violence intrafamiliale pendant la crise de la COVID-19. L'oratrice invitée, Mme *Jitske Bosch* (ministère néerlandais de la Santé, du Bien-être et des Sports), a fait le point de la situation aux Pays-Bas en ce qui concerne les rapports, les demandes d'avis et les personnes en quête d'une aide aisément accessible.

Étonnamment, les Pays-Bas n'ont pas enregistré d'augmentation significative de la violence domestique, contrairement à la Belgique, au Luxembourg et à la France, ce qui intrigue également les responsables aux Pays-Bas. Indépendamment de cela toutefois prises des mesures axées sur des contacts étroits entre les différents acteurs, des lieux d'accueil en nombre suffisant, la sensibilisation des victimes et de leur entourage, un signalement aisé et une attention spécifique pour les familles vulnérables.

Lors de la séance plénière de mars 2021, Mme *Marit Peeters*, représentante du ministre de la Justice (B.) a expliqué que la lutte contre la violence intrafamiliale s'inscrit dans l'approche générale envisagée par le ministre: la justice doit être rendue plus rapide, plus humaine et plus stricte. Il en va de même de la lutte contre la violence intrafamiliale. Diverses initiatives existantes, comme le placement extrafamilial et les centres de justice familiale, seront développées. Une nouvelle législation pénale sur les violences sexuelles est également en préparation. Enfin, il s'agit d'une lutte qui ne se cantonne pas au ministère de la Justice. Il faut une coopération poussée entre les différents services au niveau fédéral et des entités fédérées, mais aussi des pays partenaires du Benelux.

Une recommandation sur la violence intrafamiliale pendant la crise de la COVID-19 accompagnée de la réponse du Comité de ministres Benelux a été adopté par l'assemblée plénière (922/1) en décembre 2021 (922/2).

La taxation des émissions de CO2 – Les taxes sur les carburants

Les commissions réunies de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Climat & des Finances et de la Mobilité ont poursuivi en 2021 leurs travaux sur le thème de l'«Harmonisation de la taxation des émissions de CO2». M. *Laurent Willaert* (Fébiac) et M. *Wim De Wulf* (Fédération belge du pétrole) ont ainsi été invités pour une présentation sur ce sujet. M. Willaert a indiqué que l'automobiliste belge est déjà fortement taxé et a dès lors préconisé un déplacement de la taxe plutôt que l'instauration d'une nouvelle taxe. Il a appelé les pouvoirs publics à préparer un plan clair pour encourager les particuliers à effectuer la transition vers la voiture électrique et à consentir les efforts nécessaires pour soutenir et développer les infrastructures requises. M. De Wulf suggère de ne pas se focaliser sur les seules émissions de CO2 à la sortie du tuyau d'échappement. Il faut élaborer un cadre plus large qui tienne également compte d'autres aspects (well-to-wheel) afin de pouvoir recourir à toutes les technologies et à toujours réserver un espace aux nouveaux développements technologiques.

Plusieurs auditions ont également été consacrées en 2022 aux taxes sur les carburants, à la lumière de l'évolution du parc automobile. Mme *Clara Van Hemelrijck*, conseillère en politique fiscale au cabinet du vice-premier ministre et ministre des Finances belge, M. Vincent Van Peteghem, et M. *Samuele Furfari*, professeur de géopolitique de l'énergie à l'École supérieure de commerce de Paris – campus de Londres, ont ainsi fait un exposé sur le sujet.

Les trains de nuit

Les commissions réunies des Finances et de la Mobilité & de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Climat ont poursuivi en 2021 leurs travaux sur les perspectives et l'évolution des trains de nuit.

Mme *Karima Delli*, présidente de la commission des Transports et du Tourisme du Parlement européen, a consacré une présentation au cadre juridique et à la marge de manœuvre dont disposent les États membres pour soutenir les trains de nuit.

Ces travaux ont débouché sur une recommandation en faveur du retour des trains de nuit dans le Benelux (n° 926/2) qui appelle entre autres les différents gouvernements à définir une vision Benelux commune, à tendre vers l'interopérabilité des réseaux ferroviaires dans différents domaines (infrastructure, équipement, autorisations, billetterie, etc.) et à œuvrer à la mise en place d'une *tax equalization* entre le transport aérien et les autres modes de transport.

(Voir aussi le rapport de M. Nicolas Parent (926-1) – <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/06/BNL926-1.pdf>.)

La réponse du Comité de Ministres a été déposée en décembre 2021 (926/3).

L'industrie des drogues illicites et le crime organisé - La coopération policière

Après plusieurs auditions au sein de la Commission de la Justice et de la Sécurité en 2020 et en 2021 avec M. *Pieter Tops*, professeur sur nomination spéciale d'études de sapes à l'Université de Leiden (NL), le Parlement du Benelux a adopté une recommandation sur l'industrie des drogues illicites et le crime organisé lors de la session plénière de décembre 2021 (928/1).

L'objectif est de s'attaquer au trafic de drogue très interconnecté dans le Benelux en misant notamment au recours aux big data et à l'intelligence artificielle, de ne pas se limiter à l'échange d'informations entre les différents services concernés mais de définir des priorités communes, de mettre en place une coopération intégrée entre les différents acteurs au sein de *Joint Investigation Teams*, d'accorder une attention accrue aux ports maritimes et de renforcer la résilience chez les travailleurs portuaires.

On peut également mentionner ici la ratification en 2022 du Traité de police et les actions menées sur le terrain dans le cadre de la coopération 'Hazeldonk' qui permet aux pays du Benelux et à la France de s'attaquer aux réseaux organisés de distribution de drogue et aux organisations criminelles qui y sont impliquées.

La sécurité dans le football international et la lutte contre le racisme - La coopération policière

Dans la foulée des travaux de 2020, la recommandation sur la sécurité et le racisme dans le football international a été adoptée en mars 2021 (923/1). Cette recommandation invite les différents gouvernements à, entre autres, mettre en place un échange d'informations encore plus efficace, à ratifier le Traité de police Benelux et à définir une approche commune en matière de racisme et de discrimination sur les «médias sociaux».

Lors de la réunion des commissions réunies de la Justice et de la Coopération transfrontalière en juin 2022, M. *Verachtert* (président du groupe de travail SENN-FOOT, premier commissaire en chef de la police fédérale belge et officier de liaison Benelux) et M. *Arentsen* (chef d'équipe du *Central Football Information Point* de la police néerlandaise) ont présenté l'état actuel de la coopération transfrontalière dans le domaine de la sécurité dans le football et la mise en œuvre du mandat. Il s'agissait là d'un suivi des recommandations sur la sécurité dans le football prises en considération par le Comité de ministres Benelux lors de l'élaboration d'une approche commune en vue de réduire les comportements répréhensibles dans le football. M. *Frans Weekers*, secrétaire général adjoint de l'Union Benelux, a quant à lui présenté le Traité de police Benelux ratifié en 2022.

Le tourisme « manifestations » transfrontalier et la coopération policière

Dans le cadre des problèmes actuels liés aux manifestations dans le contexte de la crise de la Covid, les commissions réunies de la Coopération transfrontalière & de la Justice et de la Sécurité ont débattu de la question du tourisme 'manifestations' transfrontalier. M. *Wil van Kollenburg* et M. *Rob Freriks*, de la police néerlandaise, ont traité de la coopération transfrontalière dans ce contexte.

Le télétravail et le travail transfrontalier – Les pensions

C'est un véritable essor qu'a connu pendant la crise de la Covid le télétravail que les moyens technologiques existants rendent aujourd'hui parfaitement possible.

L'assemblée plénière de mars 2021 (920/2) a adopté la recommandation relative à l'amélioration de la situation des travailleurs frontaliers sur le plan de la mobilité, de la fiscalité et de la sécurité sociale, en particulier par l'octroi d'un statut spécifique aux travailleurs à distance.

Le ministre de l'Économie et de l'Emploi, M. *Pierre-Yves Dermagne*, a souligné lors de cette session que la crise de la COVID-19 a contraint les travailleurs et les entreprises à se tourner vers le télétravail et a donc accueilli favorablement les propositions figurant dans la recommandation du Parlement Benelux.

À présent qu'il apparaît à l'évidence que le télétravail est appelé à se pérenniser, également dans un contexte transfrontalier, il convient également d'adapter structurellement la législation en la matière dans une perspective d'avenir.

Il faut pour cela une approche multilatérale dans le Benelux, en particulier parce que le nombre de travailleurs à domicile est beaucoup plus élevé dans le Benelux que dans le reste de l'Union européenne.

Cela vaut également pour les pensions transfrontalières.

M. *Tony Van der Steen* et M. *Jean-Marie Hannesse*, médiateurs des pensions (B), ont exposé en commission, sur la base de cas concrets, les problèmes qui leur ont été récemment soumis.

Une recommandation sur les pensions transfrontalières demandant, entre autres, de tenir davantage compte à l'avenir de l'impact de la législation sur les pensions étrangères des travailleurs étrangers et la création d'une Commission d'arbitrage pour régler les litiges relatifs aux pensions transfrontalières a été adoptée lors de la session plénière de juin 2022 (934/2).

La commission demande, entre autres, de tenir compte, dans le cadre de réformes de la législation sur les pensions ou d'une nouvelle législation sur le télétravail dans les pays du Benelux, de l'impact de ces dernières sur les pensions des travailleurs étrangers, des fonctionnaires et des indépendants. (Voir également le rapport de M. Johan Deckmyn (934-1) – <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/06/BNL934-1.pdf>.)

La mobilité des étudiants

En matière de logement, les étudiants internationaux constituent un groupe vulnérable et sont souvent victimes de discriminations en matière d'hébergement. Outre les obstacles administratifs et les régimes complexes de financement des études, les étudiants subissent parfois des discriminations concernant les tarifs des transports publics.

La recommandation sur la mobilité transfrontalière des étudiants dans le Benelux, préparée au sein de la commission des Affaires sociales, de la Santé publique de l'Enseignement et des Sports et adoptée lors de la session plénière de décembre 2021 (928/1), invite les gouvernements à promouvoir l'échange d'étudiants nationaux et étrangers. Étudier à l'étranger permet en effet d'acquérir des compétences et de l'expérience essentielles en vue d'une participation active à la société et au marché du travail et les systèmes d'enseignement du Benelux jouissent d'une grande confiance. La recommandation met par ailleurs l'accent sur la levée des divers obstacles administratifs et financiers auxquels les étudiants sont confrontés aujourd'hui. Le

Parlement Benelux suggère entre autres de créer un «Point de départ pour la mobilité transfrontalière des étudiants» afin de garantir à ces derniers une information et orientation meilleures. (Voir aussi le rapport de MM. Jef Van den Bergh et Ton van Kesteren (927-1) – <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/01/BNL927-1.pdf>).

Les agences d'intérim frauduleuses

Les auditions sur les bureaux d'intérim frauduleux avec M. *Bart Stalpaert*, Directeur du Service d'Intelligence et d'Investigation sociale, SPF WASO (B), *Mme Daphne de Wild*, Conseillère politique, Département Politique et Communication, CNV Vakcentrale (NL), *Mme Ingrid Vanhecke*, chef du département des Affaires européennes, et *Mme Margriet Visser*, responsable de la Politique de coordination, direction des Affaires internationales, ministère des Affaires sociales et de l'Emploi (NL), ont débouché sur une recommandation relative à la lutte contre les agences d'intérim frauduleuses qui a été adoptée lors de la session plénière de mars 2022 (929/2).

Une discussion a également été organisée dans le cadre du suivi de cette recommandation avec M. *Frans Weekers*, Secrétaire général adjoint de l'Union Benelux, sur l'état des négociations relatives au traité multilatéral Benelux visant à améliorer et à renforcer la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la fraude sociale. M. Weekers a indiqué qu'il serait tenu compte de la recommandation du Parlement Benelux lors des négociations sur ce traité. (Voir également le rapport de Mme Tinne Rombouts et M. Jef Van den Bergh (929-1) - <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/03/BNL929-1.pdf>.)

L'agriculture durable

Une recommandation sur l'agriculture durable (911/2) a été adoptée en séance plénière à la suite des travaux de 2019-2020. Cette recommandation appelle les différents gouvernements à soutenir, encore et mieux, l'agriculture durable dans différents domaines (recherche, formation, investissements, sensibilisation et promotion auprès des consommateurs, etc.) et à renforcer la coopération transfrontalière dans le Benelux en vue d'un meilleur échange d'informations, de connaissances et d'expériences. (Voir également le rapport de la conférence (911-1) – https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2020/03/rapport_conf%C3%A9rence_agriculture_biologique.pdf).

Le Benelux numérique – L'intelligence artificielle

Il est apparu lors de la crise de la covid que la numérisation gagne en importance à différents niveaux. Divers aspects du dossier ont ainsi été examinés au sein de la commission de la Coopération transfrontalière.

Le professeur *Emile Aarts* (professeur d'informatique, Université de Tilburg) de l'AI Coalitie néerlandaise a été entendu dans le cadre des travaux sur le Benelux numérique. Il a indiqué que l'Union européenne a opté pour une approche de l'intelligence artificielle centrée sur l'être humain. Il a également évoqué le projet ELSAlabs, qui vise à mettre en place des structures de coopération dans le but d'analyser des phénomènes de société et d'élaborer des solutions centrées sur l'humain à partir des données disponibles et de l'intelligence artificielle.

La commission s'est également penchée sur la question de l'identité en ligne et a organisé des auditions sur le sujet avec le professeur *Jacobs* de l'université Radboud de Nimègue (NL) et avec M. *Stefan Bogdan*, Policy Officer à la Commission Européenne (DG CONNECT).

Le professeur *Robert Vander Stichele* et l'ingénieur *Adriaan B.D. van Doorn*, RuG/PhD ont par ailleurs présenté le projet de coopération transfrontalière «2Prescribe» sur l'enseignement de la pharmacothérapie en ligne en combinaison avec des applications d'intelligence artificielle.

Enfin, il peut être fait référence à la déclaration commune signée par l'Assemblée balte, le Conseil nordique et le Parlement du Benelux (cf. infra – coopération internationale).

Brexit et relations commerciales

Les travaux sur la vision Benelux concernant les relations commerciales ont été entamés au sein de la commission des Affaires étrangères. Mme *Julie Bynens*, secrétaire générale au département de la Chancellerie et des Affaires étrangères du gouvernement flamand (B) a fait une présentation sur la politique flamande en matière de commerce extérieur. Elle a souligné l'importance de l'UE comme levier du commerce international. Le gouvernement flamand s'est également engagé à mettre l'accent sur le développement durable et les droits de l'homme dans le cadre de ses relations commerciales.

M. *Rupert Schlegelmilch*, directeur général adjoint de la DG Commerce de la Commission européenne, a fait une présentation sur les relations commerciales de l'UE et les accords commerciaux avec d'autres pays, comme la Chine.

Le député européen *Pascal Arimont* (B), rapporteur pour ce dossier au Parlement européen, a été invité à faire le point de la situation sur la réserve d'ajustement au Brexit.

La cybercriminalité – La violence contre les femmes dans le monde numérique

Ce point a été porté à plusieurs reprises à l'ordre du jour de la commission de la Justice et de la Sécurité en 2021 et 2022.

Mme *Elif Sariaydin* (GREVIO, Conseil de l'Europe) a fait une présentation sur les différentes formes de violence auxquelles les femmes sont confrontées dans le monde numérique. Le GREVIO formulera également sous peu des recommandations pour lutter contre ces formes de violence dans le cadre de la Convention d'Istanbul.

Mme *Sara De Vido*, associate professor à l'Université Ca'Foscari de Venise, Mme *Eloïse Malcourant* et Mme *Margot Foubert* de la Fédération des Centres de Planning familial, ont également pu donner leur vision concernant ce thème.

Inondations

Les fortes pluies qui se sont abattues sur notre région en 2021 ont provoqué de graves inondations qui entraîné de grandes souffrances humaines et d'importantes conséquences matérielles. Les inondations dévastatrices ont nécessité de nombreuses interventions des services d'urgence pour sauver des vies et procéder à l'évacuation nécessaire de civils mais des décès n'ont malheureusement pas pu être évités.

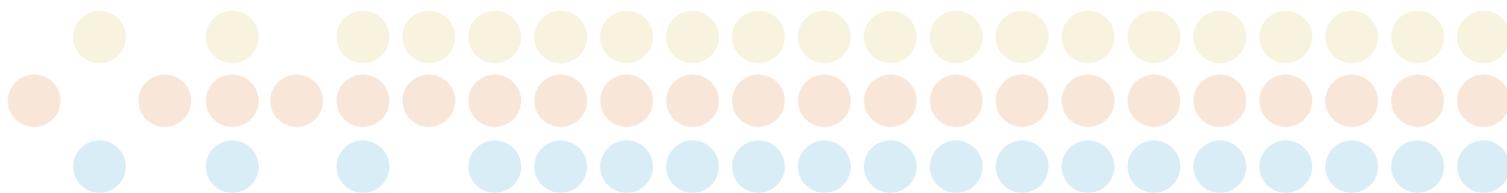
Les inondations et la gestion de l'eau ont donc constitué un thème majeur au sein du Parlement Benelux en 2022. Les pays du Benelux, qui sont dépendants les uns des autres en raison de leurs cours d'eau transfrontaliers et de leurs systèmes hydrauliques, devront agir de manière coordonnée dans le cadre des différents scénarios climatiques.

La coordination transfrontalière au niveau du Benelux et les contacts entre les centres de crise concernant inondations sont une réalité.

M. *Patrick van der Broeck*, garde-digues du Waterschap Limburg, et M. *Jan Dekker*, représentant de l'Institut royal météorologiques néerlandais, ont consacré un exposé aux inondations de juillet 2021 en commissions réunies de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Climat & de la Coopération transfrontalière, en préparation de la conférence «Inondations et gestion de l'eau» organisée le 14 octobre au Parlement de la Communauté germanophone, à Eupen.

La conférence a été introduite par la projection d'un petit film de la BRF (Belgischer Rundfunk) sur les ravages des inondations de juillet 2021 et par une présentation de M. *Emile Roemer*, Commissaire du Roi du Limbourg (NL).

Des intervenants de la Croix-Rouge de Belgique, de l'administration luxembourgeoise de la gestion des eaux et le secrétaire général de Kabelwerk Eupen, qui a livré un témoignage poignant, ont ensuite illustré les conséquences humaines et économiques des inondations de juillet 2021.



Il a également été question de la dimension internationale et du point de vue scientifique sur la question. La discussion a clairement mise en évidence la nécessité d'une approche commune transfrontalière du problème, en ce qui concerne les politiques à mettre en œuvre dans le domaine de la construction durable et de la nature ainsi que la prévention et les systèmes d'alerte transfrontaliers.

La conférence s'est prolongée par une visite de travail dans la commune de Dolhain (Limbourg) où les parlementaires ont eu un échange de vues avec le collège des échevins et ont effectué une visite guidée dans la commune pour constater la situation actuelle. Il est apparu à cette occasion qu'il existe une forte demande pour une meilleure coordination par-delà les frontières communales et pour la mise à disposition de fonds supplémentaires pour réparer mais aussi planifier durablement et à long terme.

Les différents exposés et débats ont été l'occasion de soulever un certain nombre de points sur lesquels le Parlement Benelux continuera de se pencher dans le cadre de ses travaux futurs, comme la nécessité de constituer un fonds européen pour les catastrophes naturelles, une coopération transfrontalière simplifiée entre les différents services publics compétents, une répartition mieux définie des tâches, une coopération entre les organisations de secours et les pouvoirs publics, un statut pour les victimes de catastrophes naturelles, un organe de coordination spécialisé dans les secours en cas de catastrophes naturelles, des systèmes de prévention et d'alerte plus efficaces et une politique de la nature et de construction durable par-delà les frontières.

L'enrichissement mutuel de l'expertise de chacun contribuera à la résilience de nos pays face à de tels événements (qui sont susceptibles de se reproduire en raison du changement climatique) et à l'avènement d'une région plus durable!

(Voir également le rapport de la conférence).

Le transport de marchandises, la lettre de voiture numérique et les Ecocombis

La commission des Finances et de la Mobilité a souhaité assurer le suivi des thèmes concernant l'extension de la lettre de voiture numérique pour le transport de marchandises et l'utilisation des véhicules de transport de marchandises longs et lourds (éco-combis) dans le Benelux, et étendre ses travaux aux problèmes de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des transports et de la transition écologique.

Des auditions ont été organisées avec Mme *Isabelle De Maegt*, représentante de l'association professionnelle Febetra (B), et avec Mme *Willemijn Westerlaken*, représentante de *Transport en Logistiek Nederland*.

La commission a également organisé une audition de M. *Antoine Ries*, consultant à la Confédération luxembourgeoise du commerce.

Il a été procédé en juin 2022 à l'adoption d'une recommandation sur le transport de marchandises par camion, axée sur le système de la lettre de voiture numérique, l'utilisation de combinaisons de camions plus lourds, la pénurie de chauffeurs routiers et l'amélioration de la durabilité du transport de marchandises (933/2). (Voir aussi le rapport de Mme Patricia Creutz et M. Jef Van den Bergh (933-1) - <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/06/BNL933-1.pdf>.)

La conférence sur l'avenir de l'Europe

À la suite des travaux menés par la commission des Affaires étrangères en 2020 et 2021 concernant le rôle du Parlement Benelux dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, l'assemblée plénière a adopté en mars 2022 la recommandation sur ce sujet (930/2). (Voir également le rapport de M. Johan Deckmyn (930-1) - <https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/03/BNL930-1.pdf>.)

La coopération en matière de défense

À la lumière de la guerre en Ukraine et du besoin de flexibilité pour adapter l'ordre du jour du Parlement Benelux aux événements d'actualité, la coopération en matière de défense est devenue une priorité absolue.

La commission des Affaires étrangères a entendu à propos de la coopération des pays du Benelux en matière de défense, de la dimension européenne de la défense et de la contribution des pays du Benelux aux initiatives de l'UE en matière de sécurité et de défense, M. *Luc De Vos*, professeur émérite de politique étrangère belge à la Katholieke Universiteit Leuven (B) et professeur d'histoire de la guerre à l'Académie royale militaire, ainsi que M. *Jean-Pierre Van Aubel*, expert en politique et stratégie de défense au Secrétariat général du Service européen d'action extérieure (SEAE).

La commission a également entendu *Mme Sophie Karlshausen*, directrice au ministère belge de la Défense, M. *Tom Köller*, directeur au ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, et M. *Lars Walrave*, directeur au ministère néerlandais de la Défense.

Les trois experts ont fourni un aperçu de la coopération en matière de défense entre les trois pays du Benelux et ont fait rapport sur les succès obtenus dans ce domaine, ainsi que sur les écueils qu'ils ont rencontrés.

La coopération en matière de défense des pays du Benelux et la contribution de ces derniers aux initiatives de l'UE en matière de sécurité et de défense ont également constitué le thème du débat qui s'est tenu lors de la session de décembre au Parlement fédéral à Bruxelles le 9 décembre 2022.

Le premier volet a porté sur la «Politique de coopération en matière de défense entre les pays du Benelux et la dimension européenne» et a été alimenté par des messages vidéo des ministres de la défense des trois pays du Benelux. *Mme Olena Kondratiuk*, vice-présidente de la Verkhovna Rada (le parlement ukrainien) a assisté à cette session plénière et a illustré l'actualité par un témoignage poignant. Elle a souligné que l'Ukraine ne défend pas seulement son propre territoire mais celui de l'Union européenne tout entière. Elle a une fois encore exprimé le désir de l'Ukraine de rejoindre l'Union européenne dans les meilleurs délais. Elle a également plaidé, entre autres, pour l'abolition du système du droit de veto dans les réunions internationales, la création d'un tribunal spécial pour les crimes de guerre en Ukraine et, surtout, la libération de l'Ukraine et le rétablissement de la paix dans les plus brefs délais.

Le deuxième volet a été consacré à l'état des lieux et aux perspectives futures de la coopération en matière de défense. Dans le cadre du troisième volet, des orateurs invités internationaux du Conseil nordique, de l'Assemblée balte et de la Conférence parlementaire de la mer Baltique ont procédé à l'échange des bonnes pratiques.

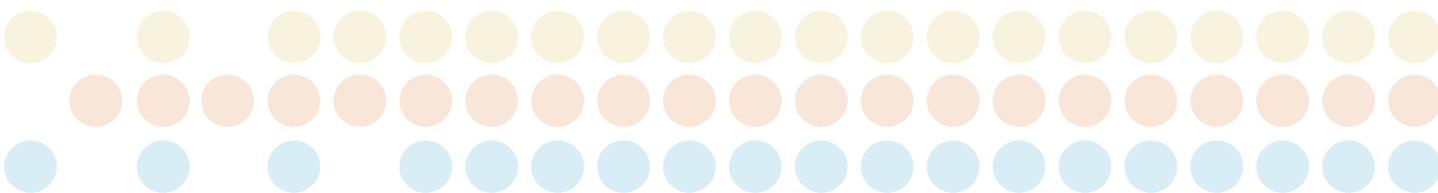
Les trois ministres/secrétaires d'État du Benelux ont donné, au travers de messages vidéo, un aperçu de la coopération actuelle en matière de défense. Il existe désormais une longue tradition de coopération entre les trois pays et de nouveaux efforts seront déployés à l'avenir pour la perpétuer. Les trois grandes priorités actuelles sont le renforcement de l'interopérabilité, les achats communs (y compris pour les fournitures destinées à l'Ukraine) et la défense verte.

À l'issue du débat, il a pu être procédé à l'adoption d'une recommandation relative à la coopération en matière de défense entre les pays du Benelux, la dimension européenne de la défense et la contribution des pays du Benelux aux initiatives de sécurité et de défense de l'Union européenne (nr. 936-2).

Il peut également être fait référence à la coopération internationale – Ukraine (cf. infra).

La responsabilité sociale des entreprises

Les commissions réunies de la Coopération transfrontalière & de l'Economie, de l'Agriculture et de l'Energie ont consacré en octobre 2022 une première réunion au thème de la «responsabilité sociale des entreprises», et ont invité à cette occasion comme orateurs *Mme Manon Wolfkamp*, Project Lead Legislation Netherlands, MVO Platform (N), M. *Mikaël Franssens*, Working Group Corporate Accountability (B) et M. *Jean-Louis Zeien*, Président de «l'initiative pour un devoir de vigilance».



Une deuxième audition a été organisée avec Mme *Evgenia Kyriakaki*, Senior Legal Advisor, Legal & Tax, Chamber of Commerce (zoom-Lux), Mme *Laura Stam*, VNO-NCW (Pays-Bas) et M. *Hans Biesheuvel*, ONL (Pays-Bas) le 25/11/2022.

Il est prévu de continuer à traiter prioritairement de ce sujet en 2023.

Organisation du Parlement Benelux des Jeunes

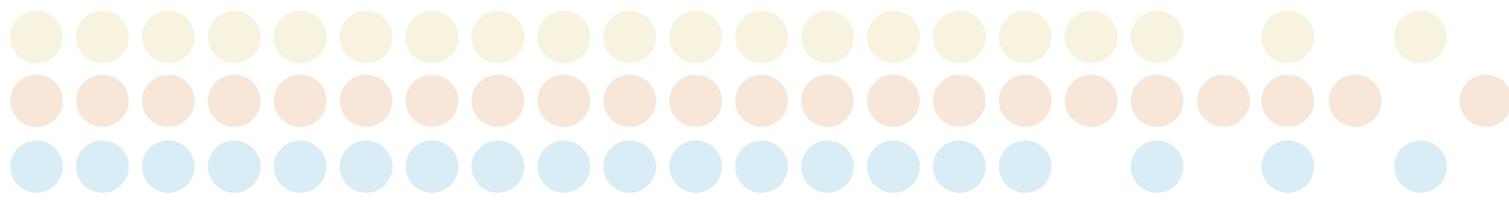
Les jeunes sont les citoyens et les dirigeants de demain. Ils transmettent nos valeurs européennes et beneluxiennes. C'est donc avec plaisir que le Parlement Benelux a organisé la deuxième édition du Benelux Youth Forum à Bruxelles les 21 et 22 octobre 2021. Plus de 50 jeunes de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg se sont réunis pour formuler des recommandations politiques sur le climat, plus particulièrement sur les thèmes qui figuraient également au cœur des travaux du Parlement Benelux. Ils ont ainsi adopté trois recommandations sur «le marché de l'énergie et l'hydrogène», «la mobilité durable» et «la transition équitable». Ils ont entre autres appelé à rendre les transports publics moins chers, à encourager le recours aux énergies vertes et à étudier le rôle que l'hydrogène peut être appelé à jouer dans notre mix énergétique.

Avec ces recommandations, les jeunes ont apporté leur contribution aux recommandations soumises à l'assemblée plénière du Parlement Benelux. Il est essentiel en effet de faire entendre la voix des jeunes dans ce débat.

Le ministre de l'Énergie, Mme *Tinne Van der Straeten*, s'est adressée aux jeunes pour leur parler de l'importance de la transition énergétique.

Plus tard dans la journée, les jeunes ont été accueillis au Palais d'Egmont par la ministre des Affaires étrangères, Mme *Sophie Wilmès*, qui a pris le temps de discuter avec eux des recommandations qu'ils avaient formulées précédemment dans la journée.

Le Benelux Youth Forum 2021 était le fruit d'une collaboration entre l'Union Benelux, le SPF Affaires étrangères, le Parlement Benelux et le Parlement européen des jeunes en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.



La coopération internationale

La coopération internationale et l'échange de bonnes pratiques revêtent une importance toute particulière en ces temps incertains où nous sommes confrontés à la Covid-19 et à la guerre en Ukraine. Le Parlement Benelux a dès lors poursuivi avec l'Assemblée balte et le Conseil nordique, sa coopération structurelle dans le cadre de laquelle la sécurité est restée un thème central.

En fonction du sujet traité, les liens ont également été renforcés avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la Conférence parlementaire de la mer Baltique, l'Assemblée interparlementaire de l'OTAN, le Conseil de l'Europe, la Grande Région et l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai.

De nouvelles rencontres ont également eu lieu, notamment en 2022, avec une délégation de la Chambre et du Sénat italiens.

Il a été brièvement question au cours de cette réunion du fonctionnement du Parlement Benelux et il a été débattu de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et des contributions respectives qui avaient été présentées. Le Benelux constitue un exemple de coopération en Europe et les liens entre l'Italie et le Benelux peuvent constituer un apport positif pour le futur et pour l'intégration.



Ci-après, quelques exemples concrets de notre coopération.

- **La déclaration commune AB/CN/Benelux au sujet de la numérisation**

Avant le début de la session plénière des 25 et 26 mars 2022, le Parlement Benelux, l'Assemblée balte et le Conseil nordique ont signé une déclaration commune sur la numérisation, un sujet prioritaire pour les trois assemblées.

Les trois assemblées reconnaissent dans ce texte l'importance de la numérisation et les possibilités qu'elle recèle dans divers domaines, tout en appelant aussi à un débat sur les droits fondamentaux et individuels et sur l'attitude que les gouvernements et les citoyens peuvent adopter face à une numérisation poussée.

La coopération entre les différents pays est essentielle pour mener à bien cette numérisation. C'est pourquoi les trois assemblées s'engagent formellement à travailler ensemble et à se tenir mutuellement informées des meilleures pratiques et des développements dans leurs régions respectives.



- **La conférence trilatérale sur la coopération en matière de défense et la cybersécurité**

L'assemblée balte a organisé la conférence trilatérale le 21 mai 2021.

Les États baltes couvrent un territoire plus vaste que le Benelux, pour une population moins importante, de sorte qu'une coopération militaire forte leur est nécessaire. Depuis 2014, les besoins en matière de coopération se sont encore accrus en raison de la menace russe en Ukraine, des menaces hybrides et des cyberattaques. Le rôle de la Chine sur la scène mondiale est devenu un élément supplémentaire dans le débat sur l'urgence de la coopération européenne et transatlantique dans le domaine de la défense.

Des meilleures pratiques ont été échangées, avec un aperçu des recommandations du Parlement Benelux sur la coopération de défense, les développements récents dans ce domaine, les initiatives communes d'acquisition de matériel militaire et la participation de la Belgique et des Pays-Bas au Baltic Air Policing, la surveillance de l'espace aérien des États baltes. L'union des forces de la coopération interrégionale nous permet de maîtriser efficacement les coûts de la défense et renforce la pertinence de nos pays dans le forum européen.

Le colonel *Mike Lamesch*, directeur de la Benelux Arms Control Agency (BACA), a présenté cette institution qui regroupe les agences nationales de contrôle des armes des trois pays.

En ce qui concerne la cybersécurité et l'approche Benelux dans ce domaine, il a été fait référence à la déclaration d'intention signée par les ministres de la Justice du Benelux voici plus de dix ans, aux recommandations du Parlement visant à conférer à cette coopération un caractère plus formel, aux déclarations de 2017 en faveur d'une coopération transfrontalière accrue par un meilleur partage des informations, à la coopération opérationnelle et à la coopération avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le nouveau traité de police Benelux est de nature à approfondir les perspectives d'une coopération accrue en matière de cybersécurité.

Il a également été question des travaux de l'Assemblée de l'OTAN, qui se penche depuis plus de dix ans sur la cybersécurité et sur la cybercriminalité. L'OTAN a explicitement indiqué qu'une cyberattaque dommageable ayant un impact majeur sur un membre de l'alliance devait être considérée comme une attaque armée contre tous les membres, au sens de l'article 5 de la clause de défense collective de l'OTAN. Une approche proactive est requise dans quatre domaines: l'ingérence non autorisée

dans le processus électoral, les campagnes de cyberdésinformation, les atteintes aux infrastructures critiques et le vol de propriété intellectuelle et de données personnelles. La coopération entre l'OTAN et l'UE est très importante à cet égard et se renforce de jour en jour.

Cette conférence trilatérale a également constitué une occasion unique de renforcer les synergies entre l'Assemblée balte, le Conseil nordique, le Parlement Benelux et l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

• Déclarations au sujet de la guerre en Ukraine

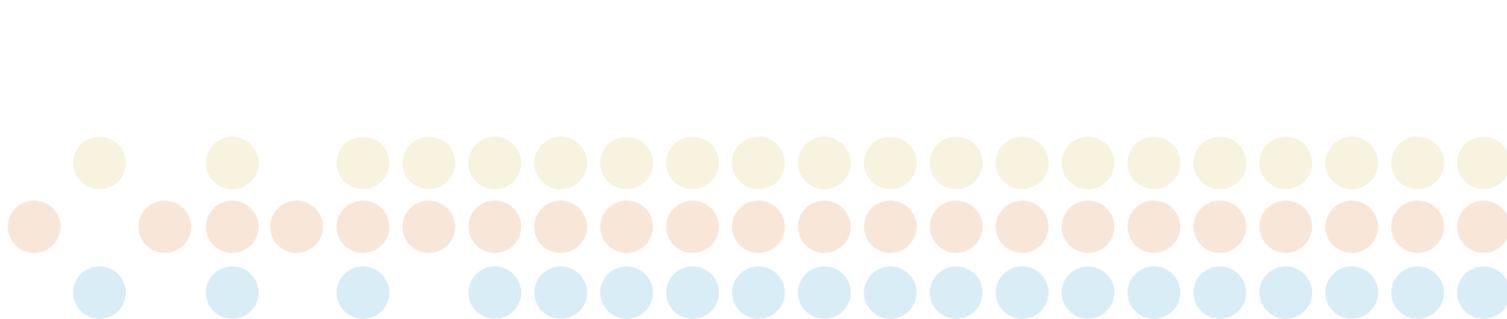
Le Parlement Benelux a exprimé à diverses reprises son soutien à l'Ukraine dans la guerre dont elle est victime.

Lors de la session de mars 2022, les membres ont ainsi exprimé leur soutien à leurs collègues de l'Assemblée balte, puisqu'aussi bien, l'avancée des forces militaires russes en Ukraine constitue une agression armée et une violation flagrante du droit international comportant une menace immédiate pour la paix et la stabilité, également pour les États baltes.

En octobre 2022 toujours, la Commission des Affaires étrangères du Parlement Benelux a adopté une déclaration sur l'attitude de la Fédération de Russie (*Statement of the Committee for Foreign Affairs of the Benelux Parliament regarding the recent outrageous activities of the Russian Federation*).

Dans cette déclaration, les parlementaires demandent, entre autres, la condamnation des «simulacres de référendum» et de l'annexion illégale de certains territoires, condamnent les violations du droit humanitaire international et appellent à déployer des efforts immédiats pour que la fédération de Russie se conforme aux obligations juridiques et humanitaires internationales.

Il est important de s'opposer ensemble à toutes les tentatives visant à saper la paix et la stabilité en Europe.



• Participation aux sessions plénières et aux conférences du Conseil nordique et de l'Assemblée balte

Le Parlement du Benelux a participé aux sessions plénières et à certaines conférences de l'Assemblée balte et du Conseil nordique.

On peut citer, entre autres, les séances de l'Assemblée balte sur la coopération transfrontalière dans le domaine des politiques scientifique et d'innovation fortes, tournées vers l'avenir et coordonnées, ou encore les discussions sur les défis sanitaires dans la région balte à propos, par exemples, du traitement et de la prévention du cancer et des projets et marchés publics communs dans le secteur de la santé. Pendant la pandémie de la COVID, le Parlement Benelux s'est attelé à la rédaction d'une recommandation relative à la coopération transfrontalière dans la lutte contre les pandémies. À cet égard, une place centrale a été réservée à la mobilité transfrontalière des patients et aux garanties entourant la capacité hospitalière, l'achat en commun de médicaments et de produits médicaux et la volonté de montrer la voie au sein de l'Union européenne en permettant la libre circulation des soins transfrontaliers sans entraves administratives ou financières pour les patients et les professionnels de la santé.

L'échange d'idées et de bonnes pratiques a également figuré en bonne place à l'ordre du jour des sessions du Conseil nordique. En 2021, les travaux ont été principalement consacrés aux enseignements à tirer de la crise de la Covid-19 et à la manière dont la coopération au sein de la région peut favoriser la reprise. Sur le thème de la sécurité et de la défense, le secrétaire général de l'OTAN, M. *Jens Stoltenbergh*, a souligné l'importance que confère à la région ses bonnes relations historiques et sa situation géographique.

En 2022, la session d'Helsinki s'est tenue sur le thème de «L'avenir du rôle de la région nordique dans le monde» et les débats ont été principalement consacrés à la sécurité, à la guerre en Ukraine et à la crise climatique.

À l'issue de la session, un séminaire a été organisé à l'intention des invités internationaux sur «La sécurité dans la région nordique, en Europe et dans le monde et le rôle de la coopération parlementaire».

Les représentants du Parlement Benelux ont également eu de nombreux entretiens intéressants en marge de la session. Voir également l'article de M. *Björn Lindahl* dans le Nordic Labour Journal de novembre 2022: "How unique is the Nordic Council?" <http://www.nordiclabourjournal.org/i-fokus/in-focus-2022/theme-nordic-cooperation/article.2022-11-23.7440273680>

Entretiens avec les ministres des Affaires étrangères-présidents du Comité de Ministres

Comme le veut la tradition, une rencontre, virtuelle cette fois, a eu lieu en février 2021 entre la présidente du Parlement Benelux et la ministre des Affaires étrangères, Mme *Sophie Wilmès*, au sujet de la coopération entre l'Union et le Parlement Benelux et des priorités mutuelles. L'importance d'une approche pragmatique et d'un échange de vues régulier sur les progrès concrets a été mise en exergue.

La ministre, Mme Sophie Wilmès, a également assisté à la session plénière du Parlement Benelux le 19 mars 2021 pour prendre part au débat thématique sur la coopération Benelux dans la lutte contre la COVID 19.

Mme Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur et Présidente du Comité de Ministres de l'Union Benelux, a été conviée le 30 avril 2021 à une réunion du Bureau du Parlement Benelux.

Il a été procédé à cette occasion à un échange de vues informel sur les priorités de la présidence du Comité de ministres et du programme annuel du Parlement Benelux (Conférence sur l'avenir de l'Europe, le Benelux et la mise en œuvre du Fonds de réserve pour le Brexit, la vision Benelux au sujet des traités commerciaux, la concertation Benelux sur la Covid-19, etc.)

Il a également été question de la longue tradition de coopération internationale (Assemblée balte, Conseil nordique,...) du Parlement Benelux et la ministre s'est déclarée particulièrement intéressée par les thèmes abordés à cet égard.

Il peut également être fait référence au soutien apporté par la ministre à l'organisation du Parlement Benelux des Jeunes sous la présidence belge.

L'entretien annuel entre le Président du Comité de Ministres et la Présidente du Parlement Benelux c'est ensuite tenu, à Luxembourg le 30 mai 2022.

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, a reçu Mme Patricia Creutz dans les locaux de l'ancien Palais de Justice à Luxembourg.

Un échange de vues a eu lieu sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise et les travaux actuels du Parlement Benelux.

Le ministre a dit de s'engager principalement en faveur d'un Benelux qui sort renforcé et «préparé» de la pandémie, d'un Benelux vert, sûr et compétitif et d'un Benelux qui recherche des synergies avec les régions voisines. Il lui paraît important aussi d'approfondir la coopération politique entre les trois pays dans le domaine des Affaires étrangères.

En ce qui concerne le Benelux vert et sûr, la présidente du Parlement a précisé la teneur des travaux du Parlement Benelux sur l'hydrogène et la mobilité durable. Le ministre a également évoqué la coopération entre le Luxembourg et le Danemark dans le domaine de l'énergie verte.

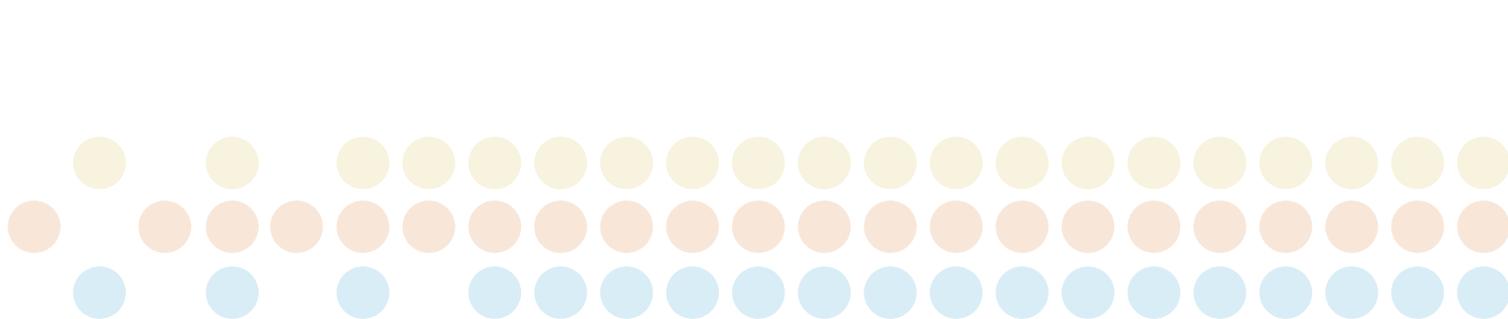
En matière de sécurité, il a été fait référence à la valeur ajoutée du nouveau traité de police Benelux.

Les deux interlocuteurs ont souligné l'importance de la coopération internationale et transfrontalière. Ils ont ainsi évoqué la coopération structurelle entre le Parlement Benelux et d'autres structures de coopération internationales, comme l'Assemblée balte, le Conseil nordique, l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai et, plus récemment, la Grande Région. Ils ont également abordé la coopération plus thématique avec Visegrad, GUAM et la RNW.

Parmi les bons résultats de la coopération internationale figure sans aucun doute la reconnaissance automatique des diplômes supérieurs, d'abord au sein du Benelux et, dans la foulée, dans les États baltes, puis de manière réciproque entre tous ces pays; dès lors qu'elle permet aussi aux citoyens de gagner du temps et d'économiser de l'argent, cette reconnaissance devrait être étendue à d'autres pays d'Europe et porté sur les qualifications professionnelles. Il est important que le Benelux s'engage sur des objectifs concrets et pratiques. D'autres exemples sont les travaux sur le Benelux numérique et l'organisation des parlements Benelux des Jeunes, dans le cadre desquels l'apport des jeunes est davantage pris en compte.

Enfin, une brève discussion a été consacrée à la Conférence sur l'avenir de l'Europe, à la guerre en Ukraine et à l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN, ainsi qu'au soutien et à la solidarité du Benelux dans ce domaine. Le sujet des *fake news* et de la désinformation a également été évoqué.

Le ministre Asselborn a conclu que «le Luxembourg est très attaché au Benelux, qui continue à jouer son rôle de laboratoire, de modèle et de catalyseur de l'intégration européenne». Le rôle ainsi joué par le Benelux est d'autant plus important que l'Union européenne est confrontée à de nombreux défis, tels que la guerre en Ukraine, la pandémie et le Brexit.





Présence au Sommet Benelux des premiers ministres

Le sommet Benelux s'est tenu le 28 novembre 2022 au château de Bourglinster, dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Comité de ministres de l'Union Benelux.

Le Parlement Benelux était également représenté par sa présidente, Mme *Patricia Creutz*. Le Parlement Benelux est un partenaire loyal de l'Union Benelux et contribue au soutien de sa politique.

La présidence luxembourgeoise s'est concentrée sur trois priorités: sortir plus fort de la pandémie, promouvoir les synergies avec les régions voisines et œuvrer à un Benelux vert, sûr et compétitif.

Au cours de leur réunion de travail, MM. *Xavier Bettel*, *Alexander de Croo* et *Mark Rutte* ont confirmé leur engagement en faveur d'une coopération plus étroite encore entre les pays du Benelux et de la poursuite de l'intégration européenne.

Les discussions thématiques ont porté notamment sur la guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine et ses conséquences, comme l'impact sur la continuité de l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne.

Les premiers ministres ont confirmé leur total soutien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, soulignant que les pays du Benelux sont disposés à œuvrer ensemble à la reconstruction de l'Ukraine dans les années à venir.

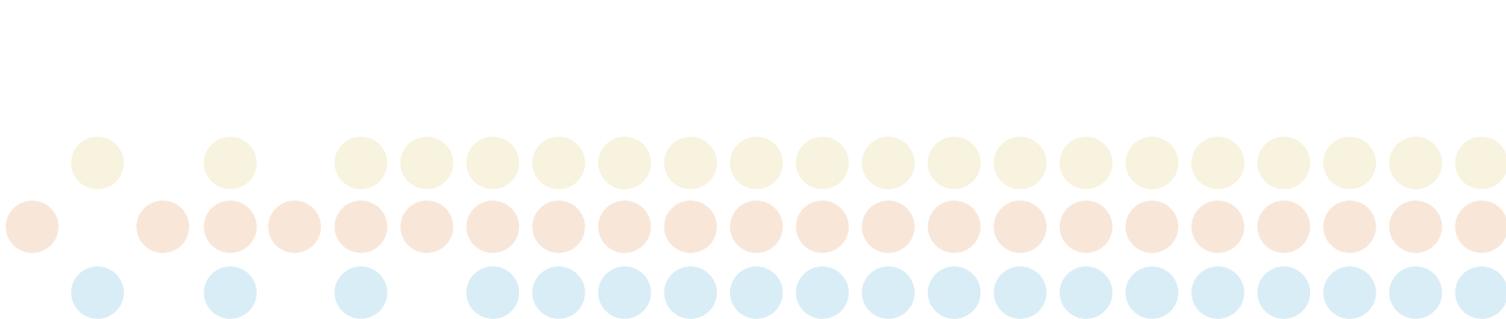
Au cours de la réunion de travail, les chefs de gouvernement ont également échangé leurs points de vue sur des questions européennes d'actualité telles que la migration, l'espace Schengen et l'État de droit dans l'Union européenne.

Deux voisins ont été associés aux discussions en la personne du premier ministre de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, M. *Hendrik Wüst*, et du président du sommet de la Grande Région et président du Conseil régional du Grand Est, M. *Jean Rottner*.

Lors de cette réunion élargie, Xavier Bettel a souligné que la synergie avec les régions voisines constitue un outil essentiel, comme déjà indiqué dans les priorités de la présidence luxembourgeoise. Il a ajouté que la transition vers un système énergétique durable, plus résilient et fiable pour l'ensemble de la région, dépend du développement de sources d'énergie renouvelables et de la sécurité de l'approvisionnement énergétique, lequel revêt une importance toute particulière en cette période incertaine pour l'approvisionnement énergétique.

À l'issue des réunions de travail, les résultats du sommet ont été synthétisés à l'occasion d'une conférence de presse.

Lors du dîner, la présidente du parlement Benelux a remis officiellement l'award Benelux au premier ministre luxembourgeois, M. Xavier Bettel qui a lui-même été pendant des années membres du Parlement Benelux dont il continue aujourd'hui de promouvoir les valeurs.



Entretien avec les médiateurs

Il est de tradition pour le Parlement Benelux d'organiser annuellement à intervalles réguliers des rencontres avec le réseau Benelux des médiateurs.

Cette réunion offre l'occasion de procéder à un échange de vues sur les problèmes transfrontaliers dont les citoyens saisissent les médiateurs et sur les actions susceptibles d'être entreprises pour atteindre les groupes vulnérables et défendre leurs droits.

C'est ainsi qu'il a été essentiellement question au cours de l'entretien de problèmes potentiels inhérents au développement du télétravail après la pandémie, du dossier de l'azote dans les zones agricoles transfrontalières et du manque de pensions transfrontalières et d'échange d'informations entre la Belgique et le Luxembourg à l'entrée de zones à faibles émissions.

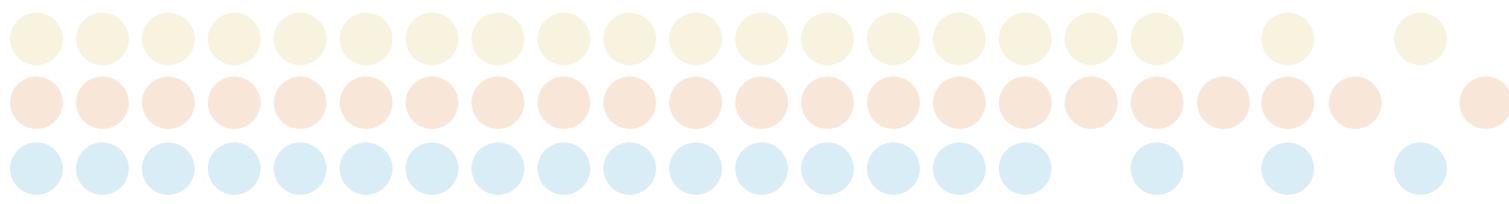
Le Parlement Benelux a adopté une recommandation sur les pensions transfrontalières lors de la session plénière des 17 et 18 juin 2022 et M. Marc Bertrand a pu fournir lors de la séance de décembre un aperçu des plaintes les plus fréquentes dans les trois pays (nr. 934-2).

Awards et Prix

Le Benelux Award est décerné par le Parlement Benelux à des personnalités politiques qui ont fait un effort exceptionnel pour renforcer la coopération entre les pays du Benelux.

Le Prix Benelux est décerné par le Parlement Benelux à des personnes, des institutions ou des entreprises qui ont rendu des services exceptionnels aux pays du Benelux dans les domaines scientifique, socioculturel, économique ou sportif et qui ont ainsi contribué de manière particulière à la réputation internationale des trois pays.

Les Awards ont été décernés en 2022 à MM. *Marc Angel*, *Vincent Van Quickenborne* et *Rachid Madrane* et les Prix à MM. *Abdi Nageeye*, *Bashir Abdi*, *Jeroen Olyslaegers* et *Romain Poulles*.





Quelques résultats et réalisations

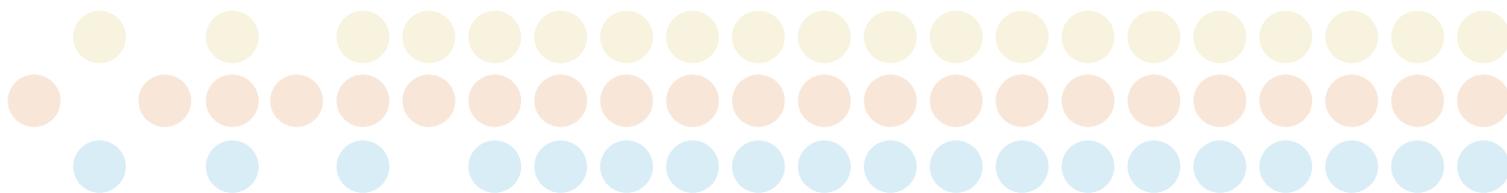
Les travaux du Parlement Benelux débouchent incontestablement aussi sur des résultats concrets et de belles réalisations, tout particulièrement en ce qui concerne les fonctions de laboratoire et de précurseur du Benelux. On peut citer, parmi d'autres :

- **La reconnaissance automatique des diplômes**

Le Parlement Benelux œuvre depuis des années déjà en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes dans les pays du Benelux et a déjà formulé à ce sujet plusieurs recommandations. Il en est résulté une Décision du Comité de Ministres de l'Union Benelux du 18 mai 2015 relative à la reconnaissance automatique générique de niveau des diplômes de l'enseignement supérieur. Cette Décision a été complétée ultérieurement en 2018, de sorte que les 'associate degrees' et les doctorats font désormais aussi l'objet d'une reconnaissance automatique.

Les États baltes ont suivi l'exemple du Benelux : les Estoniens, les Lettons et les Lituaniens reconnaissent également mutuellement leurs diplômes de l'enseignement supérieur. De cette manière, chacun dans le Benelux d'une part et dans les États baltes d'autre part peut très facilement aller étudier ou travailler dans un autre pays, sans frais ni entraves administratives.

Les pays du Benelux et les États baltes ont à présent franchi un pas supplémentaire. Ensemble, ils ont pris l'initiative de conclure un traité relatif à la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes de l'enseignement supérieur. Un traité multilatéral a été signé le 14 septembre 2021. Aux termes de ce traité, toute personne qui a obtenu dans un des pays du Benelux ou dans un des États baltes un grade de l'enseignement supérieur tombant sous l'application du traité a l'assurance que le niveau de son grade sera reconnu automatiquement dans les autres pays signataires du traité.



Ensemble, les pays du Benelux et les États baltes constituent désormais la seule région de l'espace européen de l'enseignement supérieur où le niveau des diplômes est reconnu automatiquement et jouent ainsi un rôle de pionnier. Leur ambition est de voir d'autres pays emprunter la même voie. C'est pourquoi le Traité est ouvert à d'autres pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur, pour autant qu'il soit satisfait aux conditions de qualité pour la reconnaissance mutuelle automatique et générale du niveau des diplômes.

Des pays comme l'Autriche et l'Irlande ont déjà manifesté leur intérêt.

La reconnaissance automatique des diplômes et des grades dispensent les personnes porteuses d'un titre de formation de procédures longues et onéreuses pour faire reconnaître leur diplôme dans un autre pays. Le système, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une coopération européenne renforcée en matière de diplômes de l'enseignement supérieur, facilite l'accès aux études et au marché de l'emploi dans d'autres pays.

Le travail n'est toutefois pas encore achevé. Les décisions existantes et le futur traité multilatéral ne concernent en effet que le seul enseignement supérieur. L'objectif poursuivi est d'arriver aussi à des accords ultérieurs afin que les qualifications obtenues dans le Benelux puissent également être reconnues le plus facilement possible de de l'autre côté de la frontière.

• La coopération policière transfrontalière

Le Parlement a insisté sur la ratification du Traité Benelux de coopération policière dans plusieurs recommandations, dont celles relatives à la coopération policière dans le domaine de la sécurité dans le football et du trafic de drogue. Le traité a été ratifié en 2022 et entrera en vigueur en 2023. Le nouveau traité Benelux de coopération policière offre de nouvelles possibilités pour renforcer et garantir la sécurité transfrontalière.

Ce traité peut être considéré comme le traité le plus ambitieux dans l'UE dans le domaine de la coopération policière; son contenu est adapté aux évolutions juridiques récentes et à la situation sur le terrain.

Le traité renforcera les activités de police et d'enquête transfrontalières entre les pays du Benelux. Les forces de police pourront coopérer plus étroitement entre elles et partager des informations pour lutter contre la criminalité par-delà les frontières.

Le nouveau traité de police Benelux permettra, sous certaines conditions, aux forces de police d'accéder directement à leurs bases de données respectives. Lors d'actions communes organisées par la police, il sera également possible de consulter immédiatement les bases de données de la police. Le traité facilite également les poursuites et les observations transfrontalières et élargit les compétences des policiers du Benelux en matière de recherches. Une poursuite engagée dans un pays pourra être poursuivie dans l'autre pays, sans qu'il faille tenir compte des seuils d'infractions prévus par le précédent traité Benelux de police de 2004.

La coopération sera également plus étroite entre la police et les autorités locales en vue de l'échange de données plus ciblées sur la criminalité organisée.

En situation de crise, les unités spéciales pourront également intervenir par-delà les frontières, de même qu'elles pourront agir à titre préventif pour assurer ensemble la sécurité, par exemple à l'appui d'un sommet de l'OTAN.

Il s'agit également là d'un bel exemple de retour d'information à propos des travaux du Benelux vers les parlements nationaux.

• Autres exemples

La coopération structurelle étroite entre le Secrétariat général de l'Union Benelux et le Parlement Benelux et le soutien mutuel des deux institutions ont également induit indirectement des résultats concrets dans des dossiers considérés comme prioritaires au Parlement.

La création d'un service commun entre les pays du Benelux a facilité la mobilité électrique transfrontalière. Une impulsion a également été donnée en vue d'une coopération accrue en matière de gestion de crise (Covid19, inondations, climat, etc.) avec d'autres partenaires européens. Par ailleurs, les trois pays ont lancé dans le cadre du pavillon Benelux à la COP26 une plateforme numérique sur le climat afin de miser davantage sur le partage des connaissances et de l'expertise sur le changement climatique (restrictions territoriales en matière d'approvisionnement).

On peut encore citer la coopération continue lors de la pandémie du coronavirus. En tant que coordinateur et facilitateur, le Secrétariat général Benelux a mis en place des plateformes de dialogue pour assurer un transfert direct et ouvert d'informations vers et en provenance de tous les acteurs transfrontaliers.

La coopération entre les pays du Benelux en matière de politique étrangère s'est avérée forte. Malgré la crise du coronavirus, de nombreuses réunions (numériques) ont été organisées au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires des trois pays. Les trois ministres des Affaires étrangères ont effectué une mission commune en Ukraine.

En ce qui concerne les politiques en matière de climat et de transport durable, les pays du Benelux et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (RNW) ont, le 28 novembre 2022, lancé dans le domaine du vélo une feuille de route conjointe comportant de nouvelles initiatives visant à stimuler l'utilisation de la bicyclette et destinée à servir de modèle à l'Union européenne. Le Benelux et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie témoignent ainsi de l'ambition qui est la leur de continuer à se renforcer en tant que hotspot cycliste en Europe puisque leurs plans nationaux et régionaux traduisent déjà des ambitions élevées en matière de cyclisme. Cette feuille de route résulte de l'un des points d'action de la déclaration vélo Benelux de 2020, une déclaration ministérielle à laquelle se sont joints plusieurs pays européens et qui a été insérée dans une déclaration cycliste européenne de 2022.

De même, les travaux sur la transition énergétique ont débouché sur un résultat positif. Les ministres de l'Énergie du Forum énergétique pentalatéral (coopération sur une base volontaire entre la Belgique, l'Allemagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suisse) se sont réunis le 1er décembre 2021 à Bruxelles avec le commissaire européen à l'Énergie, Mme *Kadri Simson*, et ont adopté des mesures visant à prévenir, préparer et gérer les crises de l'électricité, dans un esprit de solidarité et de transparence. Concrètement, il s'agit de l'élaboration d'un protocole de communication, de l'organisation en commun d'exercices de crise, du renforcement du monitoring de la sécurité d'approvisionnement régionale ainsi que de la poursuite de l'analyse et de la mise en œuvre de mesures régionales telles que le soutien au moyen d'appareillage électriques et l'information coordonnée à l'adresse du public.

Les ministres ont par ailleurs passé en revue les possibilités de renforcer, d'harmoniser davantage et de continuer à améliorer les méthodes nationales et européennes. Ils se sont également penchés sur les progrès réalisés par les pays en vue de la création d'un marché de l'hydrogène propre, convenant d'œuvrer à la certification de l'hydrogène.

En ce qui concerne le Benelux numérique, on peut mentionner une recommandation Benelux signée en sa qualité de présidente du Comité de ministres Benelux par la ministre belge des Affaires étrangères, Mme *Sophie Wilmès des*, en présence de la ministre belge des Télécommunications, Mme *Petra De Sutter*, dans laquelle les trois pays se joignent pour réaliser des connexions 5G transfrontalières stables dans le même cadre technique. Cet accord est le fruit d'une concertation étroite entre les services publics des télécoms, les régulateurs et le secteur.

Comme les ministres des Affaires étrangères, Mme *Sophie Wilmès* et M. *Jean Asselborn*, on peut s'enorgueillir d'une coopération réussie au cours des années 2021 et 2022: «La coopération Benelux est plus que jamais nécessaire et pertinente et l'Union Benelux peut jouer pleinement son rôle et contribuer à relever les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés, en complément de l'Union européenne. Le Benelux n'est pas seulement un laboratoire de la coopération européenne, mais aussi un modèle exemplaire d'intégration régionale, un moteur et une source d'inspiration pour d'autres régions en Europe et au-delà».

Recommandations adoptées pendant la Présidence belge du Parlement Benelux 2021-2022 et Réponses du Comité de Ministres de l'Union Benelux

909/2 — RÉPONSE du Comité de Ministres Benelux à la recommandation 909/1 relative au Benelux en tant que précurseur numérique dans l'UE

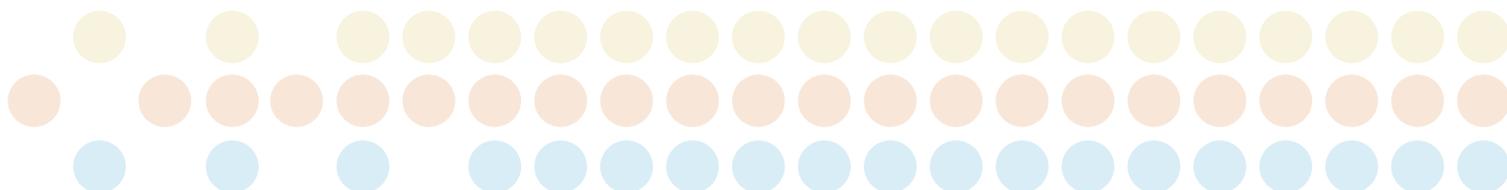
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/06/BNL909-2.pdf>

911-2 — RECOMMANDATION relative à l'agriculture durable dans le Benelux

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/06/BNL911-2.pdf>

920-2 — RECOMMANDATION relative à l'amélioration de la situation des travailleurs frontaliers sur le plan de la mobilité, de la fiscalité et de la sécurité sociale, en particulier par l'octroi d'un statut spécifique aux bureaux à distance

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/04/BNL920-2.pdf>



921-2 – RECOMMANDATION relative à la collaboration transfrontalière dans la lutte contre des pandémies
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/04/BNL921-2.pdf>

921-3 – RÉPONSE du Comité de Ministres Benelux à la recommandation relative à la collaboration transfrontalière dans la lutte contre des pandémies
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/05/BNL921-3.pdf>

922-1 – RECOMMANDATION concernant la violence intrafamiliale pendant la crise COVID-19
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/04/BNL922-1.pdf>

922-2 – RÉPONSE du Comité de Ministres Benelux à la recommandation concernant la violence intrafamiliale pendant la crise COVID-19
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/01/BNL922-2.pdf>

923-1 – RECOMMANDATION concernant la sécurité internationale dans le football et la lutte contre le racisme
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/04/BNL923-1.pdf>

923-2 – RÉPONSE du Comité de Ministres Benelux à la recommandation relative à la sécurité internationale dans le football et la lutte contre le racisme
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/05/BNL923-2.pdf>

926-2 - RECOMMANDATION relative au soutien aux retours des trains de nuit au départ du Benelux
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/06/BNL926-2.pdf>

926-3 – RÉPONSE du Comité de Ministres Benelux à la recommandation relative au soutien aux retours des trains de nuit au départ du Benelux
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/01/BNL926-3.pdf>

927-2 – RECOMMANDATION relative à la mobilité transfrontalière des étudiants
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/01/BNL927-2.pdf>

928-1 – RECOMMANDATION sur l'industrie illégale de la drogue et la criminalité organisée
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/01/BNL928-1.pdf>

929-2 – RECOMMANDATION relative à la lutte contre les bureaux d'intérim frauduleux
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/03/BNL929-2.pdf>

930-2 – RECOMMANDATION sur la contribution du Parlement Benelux à la Conférence sur l'avenir de l'Europe
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/03/BNL930-2.pdf>

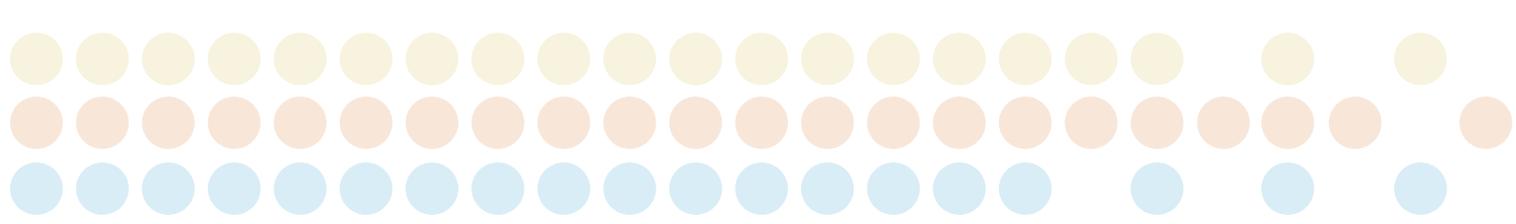
931-1 – RECOMMANDATION relative à la transition énergétique et la transition énergétique équitable
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/03/BNL931-1.pdf>

933-2 – RECOMMANDATION relative au transport de marchandises par camion
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/06/BNL933-2.pdf>

934-2 – RECOMMANDATION relative aux pensions transfrontalières
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/06/BNL934-2.pdf>

935-1 – RECOMMANDATION relative à l'hydrogène
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/06/BNL935-1.pdf>

936-2 – RECOMMANDATION relative à la coopération en matière de défense dans le Benelux
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/12/936-2.pdf>



Conférences

‘Désinformation et Fake News’, Eupen, 15.10.2021

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/05/BNL932-1-F-1.pdf>

‘Inondations et Gestion de l’eau’, Eupen, 14.10.2022

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2023/03/BNL938-1-1.pdf>

Programmes annuels 2021 des commissions

https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2021/03/Jaarprogrammas_2021_commissies-Programmes_annuels_2021_commissions.pdf

Programmes annuels 2022 des commissions

https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2022/01/Programmas_2022_commissies-Programmes_2022_commissions.pdf

